RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 5 mars I95I.-

N° 496/Just.

RECOMMANDEE.

Objet:
Or saisi.

ASTRIDA
572

Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre n°373/RMP I.023/S du I5/2/I95I, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les 6 gr. d'or non ouvré saisis dans l'affaire R M P I023/S.
En ce qui concerne l'affaire Nkantanye, il ne m'est pas possible de connaître la destination qui doit être donnée à cet or. En effet, je ne possède pas de copie de ce jugement et le RMP a été transmis au Parquet.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S,

Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi
à
K I G A L I .-